

**DEUX  
JOURNÉES  
D'AGITATION  
D'IDÉES**

**28**

**29**

**NOV**

**2013**

**RENNES**

**LES  
NOUVELLES  
URGENCES  
DE LA  
CULTURE  
EN MILIEU  
URBAIN**

**SYNTHÈSE  
DES TRAVAUX  
EN ATELIER**

Que soient ici chaleureusement remerciés :

L'ensemble des membres de l'ADAC GVAF et en particulier le conseil d'administration,

L'ensemble des associations partenaires, dont les membres ont contribué activement à la construction du processus collectif et à la richesse des débats et réflexions,

Les pilotes et les membres des groupes de travail préparatoires qui se sont réunis à de multiples reprises en amont des journées de Rennes,

Les animateurs et rapporteurs des ateliers,

Michel Rotterdam, dac de Saint-Etienne, en charge pour l'ADAC GVAF de la coordination de l'ensemble du projet,

En étroite collaboration avec Bruno Lonchamp, Nathalie Poux, Bernard Sevaux, Helga Sobota et Philippe Valla, et sous l'impulsion décisive de Catherine Dupraz, présidente de l'association.

Jean-Pierre Heintz, pour sa collaboration à la restitution,

Et l'INP (Institut national du Patrimoine) pour sa généreuse mise à disposition de salles de travail.

Pour l'organisation des deux journées d'agitation d'idées à Rennes, les 28 et 29 novembre :

Sylvie Robert, Vice-Présidente de Rennes Métropole et René Jouquand, Adjoint à la culture de la ville de Rennes, pour nous avoir accueillis aussi généreusement dans d'excellentes conditions,

Eric Corijn, professeur de géographie sociale et culturelle (université de Bruxelles),

Noël Corbin, alors secrétaire général adjoint du Ministère de la culture et de la communication,

Hervé Pérard, adjoint au Maire d'Evry, représentant la FNCC, pour leur contribution aux débats,

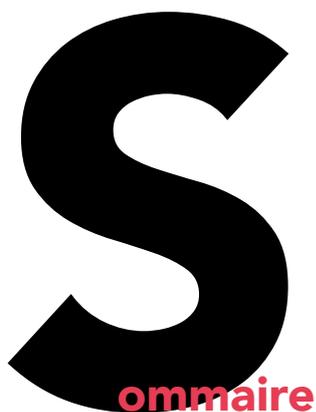
Jean-Pierre Seyvos et Vincent Lalanne du CANOPEEA qui nous ont aidés à construire ces deux journées "participatives",

Nos collègues de Rennes, Helga Sobota et Guénaél Blin ainsi que l'ensemble de leurs équipes,

Et nos financeurs, la ville de Rennes et Rennes Métropole, Clermont Communauté et le Ministère de la culture et de la communication.

**R**  
**emerciements**

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. Concept de Culture</b>	<b>8</b>
1.1. Enjeux interculturels et gouvernance	8
1.2. Reconfiguration des systèmes d'acteurs	14
1.3. Rôle et modalités des politiques culturelles dans l'articulation et la régulation des identités culturelles	19
1.4. Des politiques d'accès à la culture aux approches contributives	22
<b>2. Le numérique</b>	<b>27</b>
<b>3. Savoirs, transdisciplinarité et culture</b>	<b>32</b>
<b>4. Nouveaux territoires urbains</b>	<b>36</b>
<b>Conclusion</b>	<b>43</b>
<b>L'ADAC GVAF</b>	<b>47</b>
<b>Liste des participants</b>	<b>48</b>







**Introduction**

L'association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France (ADAC GVAF) a fêté ses 20 ans en 2013. Pendant ces 20 ans, les pratiques culturelles et artistiques de nos concitoyens ont profondément changé et les industries culturelles tout autant que les technologies de l'information et de la communication, ont pris une place à la fois singulière et majeure dans la relation à l'art et à la culture.

Nous, les DAC, savons-nous bien répondre à l'évolution des pratiques et aux attentes des habitants ? Dans un contexte de fortes tensions budgétaires, notre réflexe naturel n'est-il pas de tenter de sauver le fonctionnement de l'existant en s'appuyant sur les institutions et les partenaires historiques, alors même qu'il est attendu de nous, par nos élus, par nos concitoyens, d'inventer de nouveaux dispositifs artistiques et culturels qui répondent à l'évolution des pratiques ? Finirons-nous par n'être que de simples gestionnaires d'institutions renonçant ainsi à l'utopie d'un projet social et politique ?

Partant de ces interrogations, nous avons choisi, en 2012, de questionner ce présent sans retenue et sans fausse pudeur pour mieux contribuer à l'invention de nouvelles politiques publiques culturelles. Considérant "l'urgence", nous avons décidé de bousculer nos propres pratiques – de travail entre soi – en associant à cette démarche les différents réseaux et associations professionnels qui représentent la diversité de l'intervention culturelle, soit une quarantaine d'associations, qui pour la plupart ont accepté de venir travailler avec nous . L'importance de la mobilisation des associations, nous a surpris, réjouis et encouragés : notre "urgence" était partagée.

Pendant un an, quatre ateliers thématiques, co-pilotés par des adhérents de l'ADAC GVAF et des membres des associations partenaires se sont réunis, une ou plusieurs fois. Chacun à leur rythme et selon les modalités dont ils avaient convenu ensembles pour réfléchir sur le concept de

culture, la place du numérique, la question de la pluridisciplinarité des savoirs et le développement de nouveaux territoires urbains en s'interrogeant systématiquement sur les conséquences des évolutions pour nos politiques publiques culturelles.

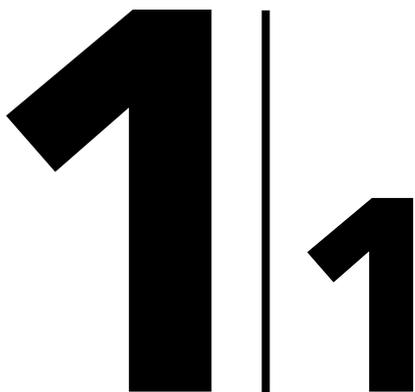
La synthèse de ces ateliers a servi de base de travail aux Journées de Rennes qui se sont déroulées les 28 et 29 novembre 2013. Réunissant plus d'une centaine de participants, **Les nouvelles urgences de la culture en milieu urbain**, ont été conçues comme 2 journées d'agitation d'idées permettant :

- aux participants de chaque atelier de confronter et partager leurs débats et réflexions respectifs,
- aux adhérents des associations et collectifs n'ayant pas participé aux ateliers de s'associer à la démarche en cours et d'y contribuer,
- de faire partager la réflexion menée à d'autres partenaires, notamment institutionnels : associations d'élus, représentants de l'Etat,
- de confronter les débats à une vision décalée, en proposant à Eric Corijn, professeur et chercheur en géographie sociale et culturelle à l'université de Bruxelles, de réagir et d'apporter son éclairage.

Ainsi, le présent document, élaboré au terme des Journées de Rennes, constitue la synthèse de cette démarche. Il représente pour nous un point d'étape, un ancrage pour nos engagements futurs.

Avignon, juillet 2014

Catherine Dupraz  
Présidente de l'ADAC GVAF



**Concept de Culture**  
Enjeux interculturels et gouvernance

**Animateur : Serge Calvier**  
**Rapporteur : Nicolas Sidoroff**  
**Synthèse générale : Jean-Pierre Heintz**

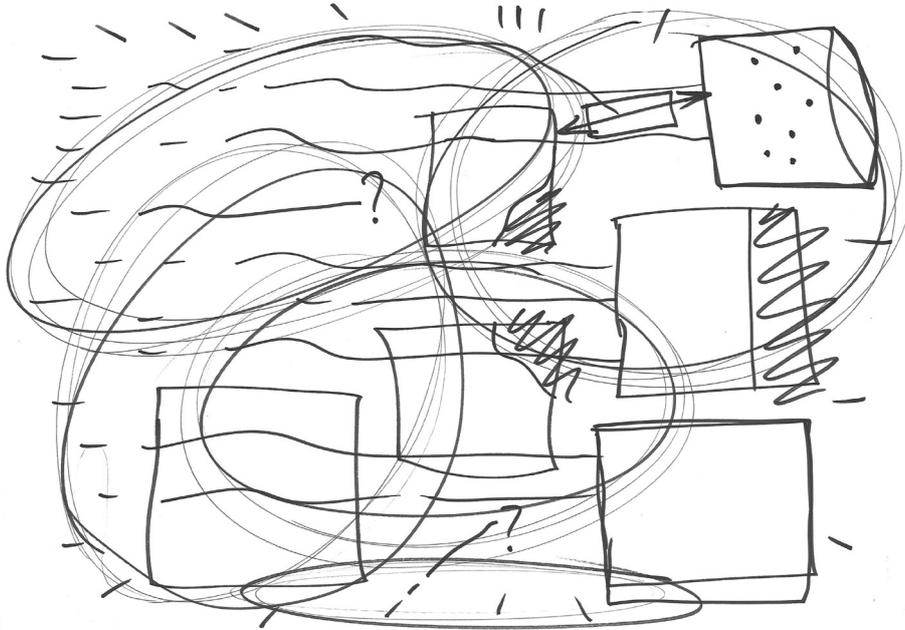
**L'objet de l'atelier : interroger la manière dont nous nous représentons les enjeux culturels et interculturels, pour commencer à explorer ce que cela peut impliquer en terme de gouvernance pour les politiques publiques, (conception, organisation, gestion, orientation, direction, participation, débat, représentation, etc.).**

**Le développement qui va suivre nécessite deux pré-requis :**

- **se placer dans le cadre de la déclaration des droits de l'homme, de celle sur la diversité culturelle de l'UNESCO, et de celle des droits culturels de Fribourg, donc dans une signification anthropologique des mots "culture" et "culturel" ;**
- **prendre en compte la multiplicité et les transformations structurelles des identités culturelles, ainsi que les mutations liées aux nouvelles conditions de production et d'échange.**



Un petit dessin, (à suivre ci-dessous), résume et présente dynamiquement la situation : la position et les difficultés des DAC et autres acteurs !



[En dessinant...]:

Historiquement, des pratiques apparaissent [*des tirets*], puis certaines se nomment, se définissent, s'instituent [*des traits*], pour créer une institution [*... qui arrivent à un cadre*]. D'autres apparaissent [*des tirets*], et se nomment [*des traits*], et cela donne une autre institution [*un autre cadre*]. Puis on a tendance à les multiplier sur l'ensemble des territoires dans un souci d'égalité d'accès... [*d'autres cadres qui commencent à prendre de la place*].

Et ainsi de suite, par des successions de reconnaissances et d'expertises [*tirets, traits, cadres*]...constituant un 1000 feuilles de cathédrales instituées (le terme "cathédrale" évoque

l'expression d'André Malraux).

Aujourd'hui [*tirets*], de nouvelles pratiques continuent d'apparaître [*traits*], mais... aujourd'hui, les moyens manquent pour construire de nouvelles institutions ! Et il y a des personnels, des professionnels dans des cadres d'emploi au sein de chacune de ces institutions existantes [*petits points dans les cadres*]. Et des pratiques continuent d'apparaître [*tirets*]...

Deux solutions : on essaie d'élargir le périmètre des institutions existantes [*repasser sur les cadres en élargissant un peu le périmètre*], ou on essaie de créer des coopérations [*une double flèche entre deux cadres*], permettant

de prendre en compte certaines pratiques [*petit cadre sur cette flèche*]. Et lorsque les budgets baissent..., on rogne ici ou là ! [*griffonnage des bouts de cadre*]... et en même temps, des pratiques continuent d'apparaître... [*tirets*].

Quelques remarques :

La notion "d'équilibre" a régulièrement été évoquée dans les échanges. Pour ce qui concerne l'élargissement du "spectre" culturel à prendre en compte dans un cadre de contraintes budgétaires.

Equilibre :

- entre la reconnaissance de l'ensemble des émergences et le sauvetage de "l'essentiel" ;
- entre les nouveaux modes alternatifs de gouvernance et la gouvernance existante, "traditionnelle" ;
- entre les forces et dynamiques en présence, entre les grandes familles d'acteurs, incluant institutions, compagnies, artistes, publics, les différents personnels des collectivités, etc. [*petites et grandes «patates» par-dessus les tirets, traits, cadres, flèches*].

Apparaît ici une différence entre "instituant" et "institué", que certaines éducations populaires ont bien travaillée. Le nouveau, l'émergent, les pratiques qui s'énoncent, se désignent et se définissent, sont en cours d'institutionnalisation, pas encore institués. Et l'institué a du mal à évoluer. Comment peut-on trouver une telle dynamique dans des institutions existantes ?

**Pourquoi des politiques culturelles ?  
Parce que la culture permet la prise de conscience de la complexité du**

**monde et l'accès à cette complexité.**

A partir de là, quelques axes de réflexion :

- passer d'une culture d'addition à une culture de transformation,
- créer un mode de gouvernance qui comprend en lui-même son propre renouvellement,
- créer des dispositifs et des terrains d'expérimentation de nouvelles gouvernances,
- questionner et approfondir les missions et les projets d'établissements, en regard, désormais, avec le problème des ressources disponibles, (on pourrait voir cela avec un certain optimisme !),
- ré-évoquer les questions relatives aux missions de service public,
- amplifier les concertations (dont le besoin est très largement partagé).

**Pourquoi des politiques culturelles ?  
Les politiques culturelles doivent organiser des espaces/temps de délibération, et de confrontation argumentée et apaisée.**

**Les moments de débat, de concertation et de co-construction sont des moments de culture.**

Dans le contexte des élections municipales et des autres échéances à venir, l'atelier propose en débat un bouleversement possible et réaliste.

**Pourquoi des politiques culturelles ?  
Une politique culturelle est un outil politique pour la société qui la met en œuvre.**

Toute institution devrait se doter d'un projet qui prenne en compte :

- 1 | La gouvernance par un large collectif représentatif, en s'appuyant

sur certaines structures d'Education populaire et d'Economie sociale et solidaire, en raison de leurs savoir-faire et de leur proximité avec les citoyens. Il s'agit de concevoir des instances qui garantissent la représentativité de la population. L'intitulé de ce collectif pourrait contenir des notions parmi les suivantes : collectif de gouvernance, conseil culturel, scientifique, d'orientation, de conseil et/ou de surveillance,... Il nommerait le/la directeur/trice dont il estime avoir besoin, ayant pour rôle d'animer cette instance pour en tirer un projet.

- 2 | L'évaluation, à inscrire dans le projet, partagée, dont les critères seraient débattus et définis en commun.
- 3 | Le programme et la méthode du travail collectif, permanent et continu, nécessaire à ce fonctionnement.

Le rôle des collectivités, élus et DAC, pourrait être de veiller à la mise en place de ce projet, dans le respect des processus de gouvernance. Cela pourrait avoir une incidence sur les subventions (critères d'attribution, montants, etc.).

La légitimité de l'institution serait alors sa capacité à construire collectivement une demande et à la prendre en compte.

La proposition porte sur "toutes" les institutions. Pourquoi ne pas commencer assez rapidement avec quelques-unes ?

Au cours des débats ont été pointés d'autres éléments complémentaires laissant apparaître un certain nombre d'interrogations, voire des résistances :

- **La formation** : il faut se former et accompagner cette transformation, notamment, dans le savoir créer, animer et travailler la parole collective...
- **Pouvoir/finances** : avoir à l'esprit les problèmes du pouvoir et du partage du pouvoir, en rapport avec les questions de financements...
- La question de la **pérennité des fonctions**, des statuts, des postes,...
- La question de la **distinction de temporalité**, par exemple entre les logiques de patrimoine (temps plutôt long) et celles du spectacle vivant (temps plutôt plus court)
- L'intégration ou la prise en compte des **schémas nationaux** qui cadrent un certain nombre de domaines du champ culturel.

Note 1

Le tour de parole concernant : "pourquoi une politique culturelle ?" a suscité quelques remarques et interrogations :

- Les discours sur le pourquoi risquent facilement d'être formalisés, voire formalistes. Il peut être plus efficace de se concentrer sur le "comment", de manière à faire émerger des fondamentaux plus consistants.
- Cette question n'a-t-elle pas un sous-entendu ?
- Il manque "public/publique" dans la formulation : une politique peut-elle être non-publique puisqu'elle concerne la chose publique ? Mais certaines logiques privées sont très présentes, dont les industries culturelles. Une meilleure, ou autre formulation, évoquée : "pourquoi investir des moyens dans une politique culturelle publique ?"
- (Certaines réponses sont parsemées en **gras**, dans le compte-rendu ci-dessus).

Note 2 : Un retour en trois temps sur le pré-requis "droits culturels"

- 1 | Certaines cultures régionales peuvent apparaître ou avoir tendance à "être excluantes". Cette forme de réaction face à "l'étranger" est valable pour toutes les cultures : il ne faut pas rester dans sa «chapelle». A cet effet, la déclaration de Fribourg s'adosse sur la déclaration des droits de l'homme : on ne peut s'appuyer sur celle-là sans respecter celle-ci.
- 2 | On peut aussi voir cette déclaration moins comme un moyen de construire la démocratisation culturelle que de construire la démocratie culturelle. Elle dit entre autres deux choses : 1/ chacun a une (ou des) culture(s) et des pratiques culturelles qui doivent être prises en compte et, 2/ l'identité culturelle n'est jamais figée et s'élargit au contact des autres. Ces deux principes ne sont pas dans les gènes originels des politiques de démocratisation...
- 3 | A été aussi débattu, mais sans être tranché, un troisième pré-requis : la nécessité d'un cadre qui permette d'assurer une forme de protection pour éviter que « le plus fort mange le plus faible ».

1 | 2

**Concept de Culture  
et reconfiguration des systèmes  
d'acteurs**

**Animateur et rapporteur : Philippe Henry**  
**Synthèse : Bernard Sevaux**  
**Synthèse générale : Jean-Pierre Heintz**

**C'est l'ensemble de ce qu'on peut appeler "l'écosystème artistique", tel que nous l'héritons en particulier de la seconde moitié du siècle dernier, qui se trouve profondément questionné et transformé par des mouvements sociétaux et culturels de très grande ampleur.**

**A titre d'exemples :**

- **la simultanéité contradictoire entre une homogénéisation et une hétérogénéisation de nos systèmes de références culturelles ;**
- **l'individualisation et la différenciation de nos parcours de construction identitaire, qui génèrent aussi des écarts croissants entre individus, en termes de compétences symboliques.**

**Comment situons-nous la question artistique dans ce contexte et quel rôle a-t-elle à jouer, dès aujourd'hui et pour les temps qui viennent ?**

**En quoi les positionnements ou les stratégies artistiques d'hier doivent-ils être conservés ou revus ?**

**De nouvelles possibilités d'expression et de modalités contributives s'ouvrent, de nouvelles hiérarchies et conflictualités culturelles se dessinent aussi, y compris dans le domaine artistique.**

**Quels nouveaux rapports préconisons-nous, entre les différents acteurs, parties prenantes des divers mondes de l'art (usagers, amateurs, artistes professionnels, élus, techniciens de la culture) ?**

**Quels modes de relation permettraient la construction d'un "en-commun" artistique suffisamment porteur pour tous et singularisant pour chacun ?**



L'objet des échanges était l'identification des urgences "saillantes" : les enjeux des mutations sociétales sur les systèmes artistiques.

Les mutations sociétales et culturelles actuelles modifient l'organisation des pratiques artistiques, dont les pratiques professionnelles.

On peut constater une tension contemporaine entre, d'une part, l'homogénéisation et l'hétérogénéisation de nos systèmes de références culturels et, d'autre part, entre l'individualisation et la différenciation de nos parcours de construction identitaire. Tension qui génère aussi des écarts croissants entre les citoyens.

1 | Il existe une gradation de sentiments exprimés, vis-à-vis de la situation des organisations professionnelles :

- constat, ...tout un monde qui nous échappe !
- ressenti, ... injonction de changement, via le cahier des charges, par la modification des financements (exemple, les conservatoires de musique) ;
- nécessité, ... adaptation des structures vis-à-vis de la pluralité des demandes des usagers (exemple, les bibliothèques-médiathèques) ;
- chantiers, ... expérimentations nouvelles et nouvelles pratiques, plus fortes articulations entre artistes et populations (ces initiatives relevant cependant, plus de privés ou de collectifs affinitaires que de véritables stratégies institutionnelles ou publiques).

2 | Une double réflexion à traiter simultanément.

Développer les pratiques artistiques professionnelles et prendre en compte les pratiques culturelles et artistiques concitoyennes, de plus en plus diver-

ses compte-tenu de la pluralité des identités culturelles. Ce qui induit :

- le renouvellement des actes artistiques, de nouvelles modalités de rencontre, des nouvelles gouvernances pour les institutions et les associations ;
- une pluralité des échelles de valorisation, (vigilance, pour éviter d'aller vers un niveau réducteur de critères définis en fonction d'une séduction par l'audience).

3 | Vers une nécessité (pressentie) d'une plus grande coopération, d'une mise en synergie et interdépendance des acteurs.

Cela suppose de la concertation, ainsi que la prise en compte de la pluralité des enjeux sur un même projet. Mais, il y a un risque de « négation de l'apport extérieur », spécifique au monde de l'art. Toute interdépendance des acteurs pourrait être perçue comme une instrumentalisation. Ces questions devraient faire l'objet d'échanges avec les artistes.

Cette démarche suscite des interrogations au sein du groupe, des "rétractions", y compris au sein des institutions.

4 | Comment conduire des expérimentations avec de moins en moins de financements ?

Constat : encore peu de transformation structurelle systémique, ni du côté des organisations artistiques professionnelles, ni de celui des politiques publiques.

Ce sont souvent les plus « fragiles » qui sont dans l'expérimentation.

- Aider ou développer des équipements offrant une pluralité d'usages, prenant en compte un art de la contribution par des coopérations multifonctionnelles

et le développement de nouveaux partenariats ; par de nouvelles modalités d'appropriation artistiques et culturelles des espaces publics (exemples cités : piano dans les gares, accueil des amateurs au 104 ...) et par des espaces de concertation entre acteurs et décideurs, favorisant les échanges d'expériences, pour aller vers un « pivotement » des pratiques et des modalités organisationnelles.

- Appréhender l'impact des mutations sociétales et culturelles sur les pratiques. Face au phénomène d'individualisation et d'homogénéisation, il convient d'interroger l'écart croissant entre les systèmes de représentation symboliques : comment situons-nous la question artistique dans ce contexte ? En quoi les positionnements et les stratégies d'hier, doivent-ils être conservés, revus, réinventés ? Dans ce « brassage » lié à l'apport des nouvelles technologies et à la mondialisation, de nouvelles possibilités apparaissent et de nouvelles hiérarchies se développent. Quels seront les nouveaux rapports entre usagers, amateurs, artistes professionnels, élus, professionnels de la culture ? Quels types de rencontres mettre en œuvre, afin que chacun puisse trouver sa place ?

### Suggestions de l'atelier

Constat : l'organisation actuelle des politiques publiques de la culture a plutôt tendance à conforter un statu quo entre les artistes, les institutions, les élus et leurs administrations. Comment procéder, alors même que la

tendance générale est au repli sur soi ?

- **Veiller au maintien des pratiques artistiques et culturelles en vigueur, en même temps que la prise en compte des nouvelles pratiques,**
- Renouveler les modes d'interventions artistiques et les modalités de rencontre entre artistes et population.
- Cela suppose de rechercher de nouveaux modes de gouvernance.
- Cependant, on observe **une volonté croissante d'aller vers plus de synergies, plus d'interdépendance entre les acteurs,** en imaginant même la mise en place de parrainages entre "les plus petits et les plus gros" (les grandes institutions pouvant prendre sous leur aile, un artiste, une compagnie, une petite institution).
- Il existe bien des expérimentations, mais elles ne sont pas assez prises en compte par les institutions et les pouvoirs publics.
- Il a aussi été relaté un réel danger de voir se développer un phénomène d'audience et de séduction, dans le choix des politiques culturelles de certains élus.
- Est relevée une vraie difficulté à aborder de plain-pied, les pratiques culturelles de nos concitoyens. Cela conduit à nous poser la question de la création de nouveaux lieux dédiés à ces pratiques. **Il s'agit d'opérer le passage du paradigme de l'équipement, vers l'accompagnement de projets et la création de nouveaux types de partenariats.**
- Se réapproprier l'espace public.
- Une nécessité : **faire évoluer les politiques publiques, afin de développer plus de lien.** Cela implique de laisser celles et ceux

qui savent mieux faire, agir, et de développer des parrainages financiers de jeunes artistes et de petites institutions...

# 1 | 3

**Concept de Culture**  
Rôle et modalités des politiques  
culturelles dans l'articulation et  
la régulation des identités culturelles

**Animateur : Yohann Turbet Delof**  
**Rapporteur : Christelle Blouët**  
**Synthèse générale : Jean-Pierre Heintz**

**Dès le début de l'atelier, la question s'est élargie. Ont été débattues tout autant les conséquences de l'élargissement du concept de culture tel que défini par l'UNESCO et la déclaration de Fribourg, que la notion d'identité culturelle en tant que telle, qui paraissait réduire le champ et le focaliser sur une question identitaire, souvent vécue comme "enfermante", tout du moins "glissante".**



Ce postulat engage à un changement de paradigme profond. L'ensemble des participants semblait vouloir prendre le parti de considérer ces prérequis comme acquis. Ils posent, pour autant, des questions qui appellent des réponses :

- Le politique va-t-il vraiment décider de s'engager dans cette voie ?
- Les politiques culturelles favorisent-elles l'expression des identités culturelles de chacun, ou peuvent-elles être un instrument de hiérarchisation, parfois même

assumé comme tel ? Un changement supposerait de ne plus construire les politiques publiques, seulement en réponse à des besoins estimés par les partenaires institutionnels, mais de faire en sorte qu'elles soient aussi le résultat de constructions communes entre des partenaires divers.

- S'agit-il de s'immiscer dans les identités individuelles ? Certes non, mais on peut cependant constater la tentation d'une forme d'interventionnisme de la part des

partenaires publics.

Alors, comment le vivre autrement ?

- Comment "inciter" sans être dans la prescription ?
- Comment la pratique artistique impacte-t-elle les identités ?
- Sommes-nous prêts à lâcher une petite part de notre héritage (vision de la culture, des arts et des lettres), pour transformer la culture en levier de développement des territoires ? N'est-ce pas une pente trop "glissante" qui ferait de l'art et de la culture seulement un moyen ?
- Comment font-ils ailleurs ? Il nous manque des références d'autres pays européens.
- Est-ce avec de belles idées qu'on transforme le réel ?
- Quelle légitimation d'une identité particulière quand on parle de reconnaissance ?

Remarques : la crainte souvent exprimée est d'enfermer si on nomme, de conditionner si on légitime. Une acception large de la notion d'identité est aussi nécessaire comme prérequis : l'identité doit être entendue comme une construction dynamique de chaque personne, toujours en mouvement, non figée, non assignée, choisie librement et surtout en évolution permanente.

La posture proposée consiste à :

- dépasser les dualités et ne pas renvoyer les modèles dos à dos ;
- ne pas perdre le capital de notre histoire et réussir à dépasser nos héritages respectifs, notamment en ouvrant la politique culturelle au-delà de ses champs sectoriels ;
- dégager et partager un socle commun, le définir, le construire et le développer ensemble.

Les principes fondateurs en sont :

- un travail d'écoute, avec une posture qui ne prédétermine pas ce que l'on va faire ensemble ;
- la nécessité de partager un socle commun.
- ouvrir à la dimension culturelle les autres politiques publiques ;
- le renforcement des démarches de démocratie culturelle pour répondre à un besoin de participation du plus grand nombre à la définition des enjeux culturels et garantir la possibilité d'exprimer différentes identités culturelles.

Et concrètement, l'approche conduit à privilégier trois domaines d'intervention.

### **1I Déclarer et contractualiser**

- affirmation du cadre des droits culturels par le politique (adoption de délibérations cadres) ;
- appui sur le conventionnement pour en décliner les bases (contractualiser avec les structures financées) ;
- conditionnalité des financements (prise en compte de l'exercice des droits culturels dans les critères d'attribution et d'évaluation).

### **2 I (S') informer et (se) former**

- identification des droits culturels ;
- développement des enjeux culturels transversaux ;
- mise à disposition d'un socle commun sur les enjeux culturels, à destination des professionnels multi-secteurs et les élus ;
- formation initiale et continue concernant la culture, le social, d'autres domaines de l'action publique et la fonction publique, pour développer les compétences ;
- (re)constitution des relais, au plus près des habitants , qui existaient

jusqu'aux années 80 (éducation populaire),

- ouverture de l'éducation artistique et culturelle à une acception plus large que l'artistique (par exemple : la culture scientifique). Utiliser ce levier au sein de l'école pour impacter l'éducation dès le plus jeune âge. Ne pas rester à la périphérie des enseignements fondamentaux de l'école.

### **3. Développer la vie dans la ville**

- renforcement des processus démocratiques ;
- association d'équipes pluridisciplinaires à la conception de la ville et de la vie dans la cité (nouveaux métiers complémentaires pour développer une véritable approche du vivant et pas seulement du structurel), organiser la rencontre ;
- libération de l'initiative : développer des ateliers d'initiatives avec budgets participatifs.

Remarques : frustration d'une partie des membres de l'atelier, de n'avoir pas pu définir davantage les actions à engager. Nécessité pour d'autres, d'approfondir l'échange sur les fondamentaux. Le postulat de la co-construction suppose de faire naître des actions à partir du travail commun et de ne pas le prédéfinir en amont. Il s'agit donc d'inventer les dispositifs appropriés.

# 1 | 4

**Concept de Culture**  
Des politiques d'accès à la culture  
aux approches contributives

**Animateur : Patrick Houque**  
**Rapporteur : Helga Sobota**

**Comment basculer d'une politique d'accès à la culture à des dynamiques fondées sur des approches contributives ? Comment bâtir ou mettre en relation une gamme de ressources différenciées, notamment éducatives, qui contribuent à l'enrichissement des capacités, à la possibilité de construire son propre parcours tout au long de la vie, au droit de participer ? A l'évidence, si cette question se pose, c'est que quelque chose ne marche pas.**



**Les politiques d'accès à la culture et les approches contributives sont-elles exclusives l'une de l'autre ou sont-elles additionnelles ?**

Sans refaire l'histoire de cinquante ans de politique culturelle, il est relevé un balancement entre deux grandes étapes :

- faire partager l'œuvre d'art au plus grand nombre
- situer la culture comme une dimension éthique de la démocratie (créer le besoin de culture).

En d'autres termes, cela revient à se demander si l'accès à la culture est une fin en soi (le registre de la révélation) ou si la culture n'est pas plutôt le moyen de créer du lien entre les individus.

A l'actif d'une vision cumulative, il est plaidé la possibilité de bâtir une triangulation entre des dynamiques de transversalité, de verticalité et d'horizontalité dans les démarches culturelles. La transversalité qui renvoie aux mouvements qui sont mis en place pour "aller vers" c'est-à-dire à

même de créer les conditions de la rencontre, la verticalité qui englobe les actions menées pour rendre les œuvres accessibles par la mise en place d'une médiation et l'horizontalité qui connote l'imbrication entre l'artistique et le culturel dans les projets. Dans cette perspective, les dimensions contributives sont plutôt situées à l'amont et à l'aval des projets.

La voie d'une bascule, et donc d'un abandon des politiques d'accès à la culture, s'est quant à elle étayée sur l'idée qu'avec les dynamiques contributives, processus culturels et processus artistiques étaient enfin reliés l'un à l'autre et rendaient incontournables l'activation d'un véritable échange symbolique : une partie du sens étant amenée par la proposition artistique (par l'artiste) ou scientifique (cas des musées ou CCSTI), l'autre par les personnes. Dans cette optique, les approches contributives sont pensées au cœur même des projets. Et sont en question.

Cela implique que les institutions et les structures culturelles ont un rôle fondamental d'impulsion à jouer (tout n'émergera pas spontanément). Cela interpelle la manière dont elles prennent en compte dans leur projet d'établissement ce qui se passe autour d'eux, transforment les rapports qui se créent en leur sein, se donnent les moyens de faire en sorte que les personnes se sentent légitimes à être là, cultivent l'autonomie des personnes. À cet égard, l'action publique a une responsabilité sur la manière dont se créent des conditions favorables à la mise en place de ces projets où tout n'est pas déterminé d'avance.

Par ailleurs, avec les approches collaboratives on est dans le champ des expériences, individuelles et

collectives, et celles-ci échappent au prisme des critères et indicateurs des administrations (type RGPP), la qualité de l'évaluation est donc une bataille à mener. Elle doit pouvoir porter sur le qualitatif, et pas seulement sur le quantitatif, en sachant que le qualitatif doit se définir différemment de l'excellence. Il est préconisé :

- des indicateurs qui ne soient pas généraux mais établis sur mesure.
- une évaluation qui ne porte pas seulement sur les résultats mais aussi sur les processus.
- une évaluation dont le champ est définie au départ avec les partenaires.
- une évaluation qui ne se limite pas au porteur du projet mais implique toutes les parties prenantes.

Un travail est également à entreprendre pour changer la posture des médiateurs. Ils doivent être en capacité de construire avec des personnes d'horizons divers, de développer du savoir-être.

Enfin, dans les directions des affaires culturelles, il conviendrait de s'organiser autrement car actuellement elles ne sont pas configurées pour prendre en compte la culture dans sa définition anthropologique. Leur organisation repose sur des conseillers sectoriels, des dispositifs encore assez cloisonnés, une fongibilité de crédits quasi impossible. Pour changer de modèle, elles auraient besoin de compétences nouvelles, de revoir leurs méthodologies en profondeur, de se donner des conditions d'opérationnalité.

### **Propositions synthétiques de l'atelier**

Infuser ces idées sur la nécessaire bascule des approches culturelles au

sein des différents réseaux et poursuivre le travail en réseaux interprofessionnels pour faciliter la conception de projets d'un genre nouveau, aboutir à l'élaboration de conventions d'une autre nature entre les structures culturelles et les collectivités publiques, permettre un renouveau des méthodes de travail.

Se positionner en tant que cellule de réflexion auprès des institutions et des grandes associations d'élus (FNCC, Ministère de la Culture, AMGVF, etc.) afin d'y être porteurs de nos analyses des enjeux et de nos propositions pour des objectifs de politiques publiques de la culture qui permettent de passer à une nouvelle étape.

Transformer nos propres pratiques dans les directions des affaires culturelles des agglomérations et des villes : évolution sur les priorités, engagement d'un travail en direction des institutions culturelles, nouvelles formes d'organisation.

Agir auprès d'organismes de formation pour faire évoluer de façon assez radicale les présupposés et le cadre des connaissances transmises (CNFPT, tous les lieux de formation des professionnels de la culture) et intégrer aussi ces aspects dans les formations continues pour faire bouger les perceptions sur toutes ses questions. L'ensemble des associations et des réseaux ont à se mobiliser sur ces questions de formation.

S'outiller : se forger des outils et des méthodes qui permettent de glisser de l'intention à la concrétisation de politique de la contribution conçue comme l'art de s'impliquer.

**2**

**Le numérique**

**Animatrice : Anne Perrot  
Rapporteurs : Arnaud Lucas, Jules Desgouttes**

**La culture numérique est très souvent considérée par l'action publique culturelle des collectivités locales à travers trois contraintes. En premier lieu, il s'agirait d'une culture potentiellement excluante (ceux qui ont la maîtrise technique de la production et de la diffusion et les autres). Elle serait également caractérisée par une présence sur des territoires multiples et peu tangibles. Elle représenterait enfin une économie intersectorielle dominée par les industries culturelles internationales.**

**Ces complexités apparentes (fantasmes) ont jusqu'à peu légitimé le traitement faible de ces enjeux par l'action culturelle territoriale, même en milieu urbain, pourtant territoire de cette innovation.**

**Or il y a urgence à positionner très fortement les politiques culturelles sur cet enjeu. Car c'est une chance historique que de pouvoir répondre au défi de la mise en œuvre d'une démocratie culturelle, réalisée pour et par chacun ainsi que pour et par tous. La participation, la collaboration et le partage sont les fondements de cette culture numérique et ont besoin de l'appui de l'action publique pour être mise en œuvre au service de tous.**

**L'atelier a levé trois enjeux :**

- dépasser les catégories d'acteurs classiques du champ culturel (professionnels-amateurs, diffuseur-public, etc.), en posant le concept de communautés de contributeurs ;**
- reconsidérer la signification usuelle du territoire de l'action publique ;**
- questionner en conséquence la nature et les moyens des politiques culturelles ayant trait à la production/édition et diffusion des contenus, à la médiation, à la formation...**



**Il doit y avoir une reconnaissance et un accompagnement par l'action publique, et en particulier culturelle, des communautés numériques**

Les acteurs qui participent à la culture numérique sont nombreux et divers de par leur statut et leur intérêt (artistes, militants, chercheurs, contributeurs, opérateurs, entreprises privées et publiques, populations, institutions...). Ce qui les caractérise tous est qu'ils font partie d'une communauté informelle de contributeurs réciproques qui doivent se "mêler", et fédérer leurs compétences pour produire du contenu artistique, informationnel, etc.

Topique concepteur / développeur / usager (du côté de l'open source) >> auteur / œuvre / public (du côté de la culture)

Topique beaucoup plus labile : tous "contributeurs". A savoir, chaque usager peut devenir un développeur ou un concepteur, pourvu que soient mises en place les quatre règles du libre (accès, partage, copie, modification). La frontière entre professionnel et amateur est ici battue en brèche.

Ces communautés dessinent des espaces intermédiaires entre public et privé et invitent à des modes de développement "latéraux" et "horizontaux" des politiques publiques (ni descendant, ni ascendant).

Une fois ces communautés repérées et entendues comme fédérations d'acteurs pouvant servir les objectifs de démocratie culturelle et de libre expression des droits culturels, il convient de leur donner des moyens concrets d'exister dans les territoires (lieux physiques accueillant leur activité, temps de rencontre et de mutualisation, etc.), afin de dégager de cette somme

d'intérêt particulier un intérêt général, à savoir la production, la transmission et le partage de pratiques artistiques et culturelles, ainsi que de savoirs.

C'est un retour de la valeur d'usage, dans le sens où on mesure plutôt la valeur depuis l'usage que depuis le processus de production.

**L'ancrage territorial de la culture numérique doit être avancé comme réponse au fantasme du virtuel intangible**

Il faut d'abord déconstruire le fantasme du virtuel, de l'immatériel, qui est un "tour de passe-passe" des producteurs de contenus pour capter la plus value de l'économie numérique, avec parfois la complicité d'une "ingénierie spécialisée".

Le numérique est tangible et développé dans des lieux physiques, avec des données matérielles. Il faut donc qu'il soit considéré comme territorialisé afin de le repositionner de manière concrète comme un enjeu d'intérêt général (égalité d'accès, proximité, etc.).

Il faut donc miser sur le développement culturel territorial des pratiques numériques.

Attention ! Il ne faut pas vouloir créer ex nihilo et de toute pièce cette "chose publique" (une des tentations démiurgiques des politiques publiques culturelles) ; mais bien aider ces initiatives à apparaître et à se développer.

Sont repérés quelques exemples de lieux numériques à vocation artistique et culturelle : friches (ex : Belle de Mai/ Le Zinc), lieux intermédiaires, tiers lieux

(hacker space), lieux d'économie sociale et solidaire (ex : Fablab), institutions – nouveaux lieux (ex : Gaité Lyrique).

Il faut ajouter à ces lieux dédiés des lieux préexistants dont les missions culturelles doivent intégrer complètement le numérique et les nouveaux usages et pratiques qui en découlent (ex : les médiathèques – Bibliothèque nationale de France et Gallica – Bibliothèque municipale de Lyon et Google, les archives, les musées, les centres de mémoire - le RIZE centre mémoires et sociétés à Villeurbanne).

Défendre les lieux de proximité, privilégier une approche de soutien aux lieux déjà existants, plutôt que de nouveaux équipements culturels dédiés, difficiles à financer et risquant d'être coupés du territoire. Néanmoins, il apparaît nécessaire de penser également les missions territoriales des institutions spécialisées à venir ou déjà présentes dans ce domaine.

### **Les politiques d'éditorialisation et de médiation doivent être systématisées pour contrecarrer la standardisation des contenus et des formats**

Les acteurs publics doivent d'abord cartographier, classer et trier les données. C'est le préalable à toute transmission de savoirs.

Ils doivent donner accès aux contenus mais offrir également les clés techniques de base pour "pouvoir exécuter le programme". c'est la première des libertés fondamentales.

Ils doivent lutter contre la standardisation, en valorisant à la fois un choix éditorialisé de contenus généralistes internationaux et nationaux

ainsi qu'un capital de contenus spécifiques du territoire, créés par les communautés de contributeurs locaux. D'autre part, et au-delà de l'accès au contenu, c'est l'accompagnement des usagers dans l'exploration et le traitement de ces données qui importe. Selon le degré et la nature des besoins exprimés par l'utilisateur, on parlera de médiation ou de formation.

Ces enjeux de réorganisation de politiques culturelles territoriales, intégrant le numérique, ne valent que si elles s'appuient sur un développement de cadres et d'outils co-produits, partagés et défendus à l'échelle nationale entre professionnels de la culture.

Les professionnels de la culture présents ici doivent s'entendre (essayer de s'entendre) sur les principes suivants (qu'il convient sûrement de compléter ou réajuster) et les porter à l'échelle nationale.

- Numérisation >> défendre la mise en place de politiques publiques à l'échelle nationale ou européenne en faveur de la constitution d'un patrimoine numérique représentatif des spécificités locales, à la fois accessible, reproductible et diffusable par et pour tous.
- Cadre juridique >> trouver un positionnement commun sur les questions de propriété intellectuelle, de droits d'auteurs et de rémunération des contributeurs. Tout en permettant autant que faire ce peut, que les travaux soient libres dans le cadre de leur utilisation, leur étude, leur distribution par copie, leur modification à la source.
- Cadre économique >> promouvoir

et soutenir par des politiques publiques locales transversales (aménagement du territoire, développement économique et solidaire, politique culturelle, etc.) le développement d'espaces/projets numériques et contributifs. Identifier des processus de production de la valeur dans cette économie particulière du numérique afin d'élaborer un modèle productif et économique viable à l'échelle locale

Il est nécessaire d'accélérer les mutations à de certains métiers du champ culturel. Ainsi des archivistes, des médiathécaires, des enseignants spécialisés, des agents du patrimoine qui doivent intégrer les fonctions d'éditeurs de contenus, de médiateur, voire de formateur.

Les collectivités territoriales sont encore largement dotées d'une ingénierie culturelle trop peu qualifiée sur ces enjeux d'un côté, et d'une ingénierie technique et informatique trop spécialisée sur le hard de l'autre.

**3**

**Savoirs,  
transdisciplinarité  
et culture**

**Animateur : Philippe Valla**  
**Rapporteur : Gilles Guey**  
**Synthèse générale : Jean-Pierre Heintz**

**Enjeux et questionnements introductifs :**

- **notions de projets transculturels, transdisciplinaires**
- **quid des "cases" ou "logiciels" classiques et des disciplines, traditionnelles ou novatrices ?**
- **garde-t-on les "spécialisations" ? Les transforme-t-on ? Les croise-t-on ?**

**L'atelier abordera les questions de décloisonnement, hybridation, transversalité mais aussi la transmission, la prise en compte des publics, les attentes des habitants.**



**Notions**

Plusieurs notions sont évoquées : la pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité, la transdisciplinarité... les participants ne souhaitent pas préciser ces définitions. L'important est de prendre en considération l'hybridation des disciplines et des pratiques.

La pluridisciplinarité est admise par tous. **Ce qui constitue un réel enjeu aujourd'hui, c'est la traduction objective de la transdisciplinarité.**

Certes ! Mais la notion de transdisciplinarité renvoie... à celle de discipline !...le théâtre, la danse, la musique... Il apparaît plus intéressant de réfléchir à partir de grandes fonctions : la création, la diffusion, la formation, la transmission.

La transmission renvoie à la question du savoir, des savoirs en général (artistiques, scientifiques, techniques), mais aussi aux différentes disciplines artistiques, qui restent présentes.

## Comment agir ?

Objectif : partir de projets transdisciplinaires, des désirs des artistes, des créateurs, des attentes des habitants et des nécessités du territoire. Partir de la logique de projets.

La transdisciplinarité vient questionner la formation et la transmission.

La formation est généralement conçue à partir des disciplines alors qu'elle pourrait partir d'une approche plus globale.

Il convient, cependant, de veiller à maintenir un équilibre entre transdisciplinarité et spécialisation.

La formation et la transmission doivent également prendre en compte l'histoire des disciplines.

Par ailleurs, il devient de plus en plus nécessaire de faire évoluer les politiques publiques, de décroquer et de sortir du schéma traditionnel qui induit de travailler par catégories et disciplines artistiques et culturelles.

Le bon échelon pour faire avancer les pratiques transdisciplinaires semble être celui des collectivités territoriales, et en premier lieu, les villes, qui ne sont pas tenues d'appliquer les logiques du Ministère de la culture, organisé sous la forme de grandes Directions disciplinaires. Le "temps" de l'Etat sera toujours plus long, avant d'adopter des transformations fondamentales... sauf à aider des expériences pilotes.

La transdisciplinarité et la pluridisciplinarité sont de plus en plus admises et utilisées par les institutions culturelles et artistiques et les créateurs, libres de passer d'une discipline à une autre ou de mêler les pratiques.

**Avec le soutien des élus, le rôle des Directions des affaires culturelles est à cet effet essentiel.** En lien avec les acteurs de la vie culturelle de leur

collectivité, généralistes, elles peuvent mettre à profit leur rôle de facilitateur, de passeur, et promouvoir des approches institutionnelles collectives.

Cela pourrait, au passage, remettre en question les critères d'évaluation, les logiques formatées.

Réfléchir sur la transdisciplinarité conduit également à aborder la question des publics. La sensibilisation et la médiation sont nécessaires pour permettre à tous de mieux s'approprier les transformations des pratiques artistiques.

Le jeune public doit bénéficier d'une attention particulière. Ces nouvelles dimensions devront être intégrées au sein des formations, des politiques d'éducation artistique et culturelle et bien entendu, dans le cadre de la réforme des temps de l'enfant.

## Croisement des lieux et lieux de croisement

La transdisciplinarité questionne les lieux. Aujourd'hui, comparativement à d'autres pays, le territoire français est globalement assez bien pourvu en équipements culturels. On est arrivé à la fin d'un cycle de programmes d'investissements.

Si l'on devait aujourd'hui proposer de nouveaux types d'équipements, ils pourraient répondre aux nouvelles nécessités de transversalité et à la notion de transdisciplinarité. Sans recréer les anciennes salles polyvalentes qui étaient peu adaptées à la création artistique, il faudra concevoir une nouvelle génération de lieux modulables conçus pour ces nouvelles polyvalences. Certaines SMAC qui ouvrent leur champ artistique à diverses expériences, pourraient constituer une indication scénographique. Les lieux

existants peuvent parfois aussi être modifiés ou utilisés autrement.

Pourquoi ne pas sortir également des lieux institutionnels pour attirer de nouveaux publics et favoriser, par exemple, une approche hors les murs ? Ce qui n'est pas contradictoire avec la nécessité d'attirer de nouveaux publics dans les lieux institutionnels.

### **Quelles disciplines ou secteurs, et quels possibles acteurs de la transdisciplinarité ?**

On pense d'abord aux différentes disciplines du spectacle vivant et aux arts visuels, dans la mesure où l'hybridation se fait plus aisément entre créateurs. Mais, la transdisciplinarité peut être développée avec l'audiovisuel, ou l'écrit par exemple, autour des thématiques du patrimoine, de la mémoire, des archives, de la culture scientifique, dans les enseignements artistiques (écoles d'art, de musique, de danse et de théâtre, à l'université)...

Toutes les formes et les lieux, sont concernés.

### **Propositions pour une mise en œuvre, après les élections municipales 2014.**

Repenser les politiques publiques de la culture, pour faciliter la transdisciplinarité, favoriser une politique décloisonnée, tenir compte des formes qui bougent, combler le décalage institution / création, pour écrire une nouvelle étape et se lancer dans "l'inédit" !

**4**

**Nouveaux territoires urbains**

**Animateur : Philippe Berthelot  
Rapporteur : Bruno Lonchamp**

**Comment la culture peut-elle contribuer à la définition des nouveaux territoires, que peut-elle apporter dans sa spécificité et qu'a-t-elle à proposer pour corriger les déséquilibres ? Est-ce pertinent de considérer que la culture a une spécificité qui peut être prise en compte dans le développement des territoires, et comment s'y prendre ? Quels territoires spécifiques la culture investit-elle ou initie-t-elle en propre, et ceux-ci peuvent-ils à leur tour servir de modèle ?**

**Face aux schémas qui dominant dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, en quoi la culture est-elle en mesure de faire des propositions alternatives, proposer d'autres modes de construction, faire sens, et créer du lien ? La culture qui peut s'inviter dans tous les secteurs peut-elle porter une façon de penser et d'agir différente et comment ? Peut-elle s'associer avec certains secteurs spécifiques comme le social, l'éducation, l'urbanisme et faire alliance pour porter des propositions ? Les schémas particuliers développés par l'économie sociale et solidaire, le développement durable, sont-ils porteurs, quels sont les schémas que la culture porte de façon analogue qui peuvent être mis en avant ? Comment partir de l'initiative citoyenne et de l'expérimentation ?**



## **Première approche à travers le prisme : urbanité, intérêt général, gouvernance**

Dans **l'urbanité** se retrouvent le vivre ensemble, la solidarité territoriale, la prise en compte des problématiques urbaines, l'ancrage dans la communauté civile. Puis vient la question de la relation entre les porteurs de projets et les décideurs, la mesure des écarts entre l'offre, les pratiques et les aspirations de la population, l'appropriation des projets, l'articulation entre l'artiste, l'architecte et l'urbaniste. Cette urbanité peut créer et façonner une identité du territoire. L'urbanité, source de construction d'un espace de reconnaissance, de solidarité, de vie des personnes, peut corriger l'approche libérale de marketing et de concurrence. L'urbanité est aussi la reconnaissance des identités individuelles et plurielles confrontées au sentiment d'appartenance à un territoire.

**L'intérêt général** permet sans doute de résister à l'urgence. Il interpelle le politique sur sa capacité à façonner du commun, sur son ouverture à bouger les lignes, dans une perspective d'enjeu démocratique. Cette légitimité à agir interroge également sur la construction des politiques ; qui définit l'intérêt général, la population peut-elle y contribuer, les décideurs peuvent-ils entendre et prendre en compte ces attentes, les porteurs de projets ont-ils cette capacité à réconcilier le top et le down ? L'éducation populaire est une démarche qui permet d'envisager un engagement critique des personnes dans une construction participative de l'intérêt général, elle peut rétablir le lien et réconcilier les rôles respectifs entre les structures culturelles "centrales" et les structures socio culturelles. La place

de chacun dans la construction et la définition de l'intérêt général doit être bien identifiée.

**La gouvernance** interroge les lignes de coopération possibles. Il s'agit de créer d'autres compétences. Les différentes échelles territoriales nous interpellent sur la notion de chef de file. Sur la notion de compétence générale, qu'il convient de primer. Comment privilégier une coordination / coopération des différentes natures d'intervention publiques. Il convient de mettre en œuvre ensemble des processus partagés, de clarifier simplifier, de définir le rôle et la place de la maîtrise d'usage. Cela interpelle aussi sur les transferts de compétences au niveau intercommunal, l'identification d'une typologie des frontières, des temporalités, observer et collecter des données. La co-construction est au cœur du sujet.

Cette première étape de réflexion amène à chercher à définir un espace culturel en fonction de l'identité d'un territoire ou d'un lieu.

## **Seconde approche : la dimension territoriale et le sens qu'on lui donne**

**Le territoire** est le produit d'un espace qui se mesure avec des critères variés, le temps, l'échelle de vie, le travail, l'intime, l'identité. Les échelles peuvent être micro ou macro. Une typologie de frontières apparaît. Tous les territoires ne sont pas définis, certains sont interstitiels, d'autres sont fermés, ce qui pose la problématique des porosités, des circulations, des réseaux, des connections entre ces territoires. Ces territoires évoluent, une recomposition se met en œuvre, le regard, la réflexion, les méthodes, les comportements vis-à-

vis de ces territoires peuvent apporter des évolutions.

**Une dynamique culturelle** avec la construction de projets a un impact dans la construction des territoires. Les différents acteurs, population, artistes, architectes, peuvent contribuer à l'appropriation, développer le sentiment d'appartenance. Dans un environnement complexe il faut garder une approche dans la nuance, échanger de façon fluide entre urbanité et intérêt général, faciliter les relations entre amont et aval, avec des initiatives qui peuvent venir d'en bas comme d'en haut.

**C'est un travail de tissage**, qui doit prendre en compte le particularisme des acteurs et des territoires. C'est une équation à trois paramètres, d'un côté la nécessité à agir, de l'autre la nécessaire appropriation des projets et des territoires par les habitants, et enfin les périmètres sur lesquels s'appliquent l'action et l'appropriation. La culture est légitime pour prendre part à cette réflexion sur l'avenir de la ville. Elle porte elle aussi l'imaginaire, la symbolique, la représentation. Elle fait le lien entre les nouveaux territoires de l'art et les nouveaux territoires urbains. Elle est capable de proposer l'expérimentation (et pourquoi pas une remise en cause de la propension intrinsèque des labels d'Etat à résister à l'expérimentation). Elle peut proposer un travail en transversalité. Elle a un projet sur l'avenir de la ville et la place de ses habitants.

N'y a-t-il pas une dimension d'**utopie**, mais aussi **une spécificité du culturel** à remettre en cause le mode de fonctionnement des collectivités, pour impulser une dynamique de façon transversale. Placer de l'utopie dans la pensée des nouveaux territoires.

**Les intercommunalités sont à un moment charnière de leur destin**, l'émergence de la légitimité démocratique, la prise en compte de réalités polycentriques, la nécessité de prendre en compte des solidarités, la nécessité d'écrire des chartes d'action culturelle, de donner forme et cohérence à un projet global d'action culturelle, de travailler sur les complémentarités et non pas sur les oppositions. Cette nécessaire équité territoriale renvoie aussi à l'intérêt général, à la gouvernance, à la définition d'espace de rencontres, de partage des expériences et des projets. Les intercommunalités peuvent être à l'initiative d'un dialogue entre politique d'aménagement et politique culturelle. La culture n'est pas un accommodement pour rendre acceptables les autres politiques publiques. Le territoire se pense et s'expérimente toute l'année, les intercommunalités peuvent prendre en compte la culture dans la durée et dans sa dimension structurant le territoire (évitant de privilégier l'événementiel). L'apparition de nouveaux territoires communs (communautaires et partagés) est l'occasion de l'invention de nouvelles politiques culturelles communautaires. Cette nouvelle donne ne doit pas pour autant mettre de côté le rôle des communes qui ne peuvent pas s'en tenir à un rôle d'animation.

À ce stade de la réflexion certains éléments peuvent être abordés différemment.

**La notion de chef de file** s'éclaire par une approche jouant sur les complémentarités.

**L'intérêt général** se définit dans un processus de tissage, tricotage, cousu main, sans craindre de prendre en compte les diversités, les concurrences,

les enjeux d'attractivité, la variété des modèles, pour identifier ce qui nous lie dans une pluralité des dynamiques. Associer les acteurs et transcender les oppositions peut se faire en écartant l'utilitarisme et la domination au profit des droits partagés.

**La démocratie représentative** permet dès lors de requalifier les politiques publiques, redéfinit les modalités d'intervention, le fonctionnement en réseau, un partage des évaluations, La compétence culturelle des intercommunalités doit bénéficier d'une réelle légitimité dans une gouvernance partagée, basée sur la régulation, le développement, la solidarité, le partage. Les outils juridiques peuvent attendre dès lors que soient définis des outils de développement. Les acteurs publics doivent être considérés comme complémentaires, et subsidiaires.

**La démocratie participative** peut se constituer sur la contractualisation, sur la mise en place et l'animation de processus associant les usagers et les citoyens en général, mettant véritablement en œuvre les moyens de la participation des habitants. Il n'existe pas un modèle unique, mais autant que de territoires.

**Un schéma** semble pouvoir prendre en compte les avancées significatives d'une réflexion partagée effectuées au cours de l'atelier (page suivante) :

- l'urbanité s'appuie sur un projet construit sur la maîtrise d'usage, favorisant la cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- L'intérêt général se construit sur les valeurs communes, partage, solidarités, équité, diversité, subsidiarité, dignité, ce qui nous unit ;
- la démocratie réduit les écarts entre la population et le pouvoir

dans un souci de dialogue et de co-construction ;

- les territoires travaillent sur la définition de leurs compétences dans une optique de clarification, se donnant les moyens de l'observation et de l'évaluation.

Gouvernance et territoires quelles que soient leurs échelles définissent des périmètres de proximité, un espace / un pouvoir, dans une démarche de recomposition. Les contributeurs, opérateurs et acteurs se retrouvent pour travailler ensemble.

- urbanité : l'urbaniste, l'artiste, l'architecte, et le citoyen collaborent ensemble ;
- intérêt général : il s'agit de mettre en œuvre un processus de tricotage, tissage, dentelle, pour recoudre ce qui est décousu ;
- la gouvernance se base sur la démocratie représentative et participative ;
- le territoire s'intéresse tant au contenant qu'un contenu réconciliant nouveaux territoires de l'art et nouveaux territoires urbains.

Cette approche permet de réfléchir la complexité dans la nuance, dans un souci de rééquilibrage et d'équité.

Ainsi de l'urbanité complexe se construit la définition de l'intérêt général. Cet intérêt général détermine les caractéristiques et orientations de la gouvernance, qui anime une politique sur les territoires :

- urbanité : elle s'articule sur le partage d'expériences, l'expérimentation, elle vise à fédérer et favoriser les coopérations ;

## Urbanité

Projet  
Maîtrise d'usage  
Articulation de l'horizontal et du vertical ↕  
Cohésion sociale  
Vivre ensemble

## Intérêt Général

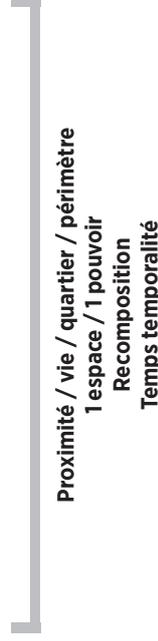
Valeurs  
Partage  
Solidarités  
Équité  
Diversité  
Subsidiarité  
Ce qui nous unit  
Dignité

## Gouvernance

Démocratie  
Mesurer les écarts population / pouvoir  
Dialogue  
Co construction ↔↔

## Territoires

Compétences  
Légitimité – chef de file – échelle  
Observatoire – évaluation – expertise  
Clarification



## Quels contenus pour quels projets – les contributeurs / opérateurs / acteurs

Urbanisme  
Architecture  
Espace public  
Artiste

Tricotage  
Tissage  
Dentelle

Représentative  
Participative

NTA – NTU  
↔↔

Contenu – contenant

## Réfléchir dans la nuance sur la complexité Rééquilibrage

Construit

→

détermine

→

applique

→

Partage d'expériences  
Expérimentation  
Fédérer, coopérer

Polycentrique  
Diversité des modèles  
et des dynamiques

Coopération  
Innovation  
Élément correcteur

Irrigation / assèchement  
Recomposition

## Nouveauté / utopie / réseaux / transformation

## La culture initie de nouveaux modes de penser l'avenir de la ville

- intérêt général : il est polycentrique, prenant en compte la diversité des modèles et des dynamiques ;
- gouvernance : basée sur la coopération et l'innovation elle devient un élément correcteur ;
- territoires : la recomposition permet l'irrigation au lieu de l'assèchement.

Cette avancée basée sur la nouveauté a une part d'utopie, elle se construit sur des dynamiques de réseaux dans une optique de transformation. La culture peut dès lors participer, contribuer, initier de nouveaux mode de penser l'avenir de la ville.

**C**  
conclusion

L'organisation de ces deux journées est née de l'intuition partagée entre nous que nous devons nous atteler à changer de cadre systémique pour conférer une nouvelle légitimité au projet culturel d'un territoire. Ce changement de paradigmes - qui avaient jusqu'à présent et depuis plus d'un demi-siècle fondé les politiques culturelles publiques - relevait désormais d'une absolue nécessité.

Forts de cette intuition, il nous a fallu concevoir un canevas à partir des enjeux et thématiques qu'il nous apparaissait déterminant d'interroger collectivement. Nous en vînmes à la phase des concepts qui formèrent la trame de l'invitation lancée aux associations et réseaux professionnels avec qui nous souhaitions partager et construire.

L'année qui a précédé les *Urgences* de Rennes, grâce à l'adhésion et l'engagement de nos partenaires, nous a permis tous ensemble d'approfondir ces concepts, de tenter d'en discerner leur capacité de transformation du réel.

Les deux journées de Rennes devaient enfin nous inviter à vérifier, d'une part, la faisabilité d'une mise en œuvre d'un cadre ainsi redéfini et, d'autre part, la façon d'y parvenir.

### **Un constat fondateur et unanime**

Le concept de « démocratisation de l'accès à la culture » comme principal vecteur des politiques culturelles, encore rappelé par l'Etat au cours de ces deux journées, a vécu.

D'une culture légitimée par les experts que les politiques publiques s'efforcent de rendre accessible au plus grand nombre, nous devons aujourd'hui passer à une définition contributive du fait culturel.

La culture ne se réduit plus à « notre culture » (sans pour autant la rejeter), mais à une culture projetée, qui nécessite de la part des maîtres d'ouvrage de s'appuyer sur une approche prospective et visionnaire.

La culture ne se définit pas a priori, elle résulte de la diversité des apports de ceux qui la font vivre (« elle ne vient pas du passé mais du futur » nous a expliqué Eric Corijn).

Fort de ce constat, le projet culturel ne peut plus se décliner sur des approches disciplinaires sectorisées mais sur une appréhension nécessairement transdisciplinaire et en prise avec les territoires vécus, y compris dans les institutions. Ce projet prend naissance à partir :

- D'expériences individuelles et collectives
- De la recherche permanente du renouvellement des rapports aux publics
- Du projet urbain de la ville démocratique (« retrouver le sens politique », nous a dit Hervé Pérard)

### **Trois points d'appui**

La mise en œuvre du projet culturel dispose de trois points d'appui :

- L'évolution des modes de gouvernance : à chaque projet répond une gouvernance adaptée favorisant la co-production, les synergies et la projection (« construire le réel en mouvement, et non le réel réalisé » disait Jack Ralite)
- Le numérique, à la fois comme nouvel outil, mais aussi comme métaphore d'une nouvelle structuration qui favorise le développement en rhizomes, la co-production de savoirs et les échanges entre communautés mouvantes
- La capacité à savoir documenter, théoriser et partager la diversité des expériences

### **Trois actions prioritaires**

Nous repartons de Rennes avec l'engagement d'engager la transformation de l'élaboration du projet culturel en mettant en œuvre un premier plan de trois actions prioritaires :

- 1 | Commencer à initier de nouvelles formes de gouvernances dans les institutions et le pilotage des dispositifs et projets, qui soient adaptées à chaque circonstance et qui favorisent le croisement des points de vue et des expériences, reconnaissant le droit de chacun d'être à la fois acteur, producteur et spectateur
- 2 | Faire évoluer les référentiels de formation des professionnels de la culture afin de leur permettre de favoriser les principes de co-construction, de transdisciplinarité et de nouvelles gouvernance
- 3 | Construire des référentiels d'évaluation conçus à partir de la singularité de chaque projet

Chacun d'entre nous est invité à expérimenter et documenter la mise en œuvre de ces actions de façon à la partager et favoriser son

déploiement tout en l'enrichissant sur le modèle des plateformes numériques.

Pour conclure, nous repartons de Rennes optimistes et ressourcés. Optimistes parce que nous avons désormais la certitude qu'il est possible de transformer le projet culturel pour qu'il devienne un bien commun. Ces deux journées nous ont démontré le potentiel créatif et innovant des micro-communautés et des réseaux professionnels, de leur capacité à travailler ensemble sur le terrain, nous invitant à amplifier le mouvement engagé. Optimistes parce que nous avons su dépasser nos intérêts catégoriels au cours de ces deux journées malgré (ou grâce à ?) l'extrême diversité des personnes présentes. Optimistes parce nous avons compris que nous avons les moyens de cette transformation, convaincus que nous en avons le devoir.

### **Et l'Etat ?**

Lors de son intervention, Eric Corijn a pointé la faiblesse des Etats face aux Villes Monde interconnectées. Le projet culturel se pense désormais à l'échelle du territoire, non dans sa définition administrative, mais sous l'angle du territoire vécu et pratiqué. Cette nouvelle approche nous demande d'adapter nos compétences afin de faire vivre les trois acceptations de l'urbanité : le collectif, la qualité de la relation à l'autre et la démocratie urbaine.

Il appartient désormais à l'Etat non plus d'ériger de nouvelles normes qui viseraient à uniformiser l'offre culturelle dans un souci d'égalité, mais de fédérer les démocraties urbaines autour d'un modèle démocratique national, de faire Société, en quelque sorte.

Michel Rotterdam

Créée en 1993, l'ADACGVAF réunit une cinquantaine de directeurs de la culture des grandes Villes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines et métropoles françaises.

Elle a rejoint en 2013 la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (FNADAC), achevant le processus de fédération de la profession dans une organisation commune.

L'ADAC GVAF constitue pour ses membres et ses partenaires un centre de ressources, de dialogue et de partage d'idées et d'expériences. Elle est force de propositions dans les débats nationaux qui traversent l'actualité et nous interpellent sur l'évolution des métiers de la culture. En 2014, elle a travaillé sur les projets de loi « Création artistique » et « Patrimoines », sur l'éducation artistique et culturelle et sur les impacts de la réforme territoriale.

L'ADAC GVAF a organisé deux journées d'agitation d'idées *Nouvelles urgences de la culture en milieu urbain* fin 2013 à Rennes . Dans ce cadre, elle a impulsé et animé un dialogue inédit avec une quarantaine de réseaux d'acteurs professionnels du monde des arts et de la culture pour revoir collectivement nombre de préconçus et repenser les enjeux des politiques culturelles.

Dans la continuité de ce travail, elle a adopté en septembre 2014 le texte *Nos engagements*\* qui repositionne l'association aux côtés des élus et redéfinit les modes de partenariat avec les acteurs de la culture. Ce texte promeut une approche transversale et plurielle de la culture, dans une perspective de développement durable.

L'ADAC GVAF va expérimenter dès 2015, en co-construction avec ses réseaux partenaires, ses

propositions pour concrétiser les idées de *Nos engagements* et en tirer des enseignements.

Le conseil d'administration de l'ADAC GVAF est composé de :

- présidente : Catherine Dupraz (Evry-Centre-Essonnes) ;
- vice-président-e-s : Bruno Lonchamp (Tours), Bernard Sevaux (Villeurbanne), Helga Sobota (Rennes et Rennes métropole) et Philippe Valla ;
- trésoriers : Christophe Lespilette (Arles) et Michel Rotterdam (Saint-Etienne) ;
- secrétaires : Guénaél Blin (Rennes et Rennes métropole), Sophie Noël (Rouen) et Walter Walbrou (Le Havre) ;
- administrateur-riche-s :
- Clément Bodeur-Crémieux (Grenoble), Sébastien Cavalier (Marseille), Sylvain Fidenti (Valence agglomération Sud-Rhône-Alpes), Michel Galvane (Avignon), Gilles Guey (Roubaix), Arnaud Lucas (Valenciennes métropole), Véronique Noël (Nancy), Nathalie Poux (Saint-Nazaire), Brigitte Proucelle (Bordeaux).

\* disponible sur demande

Participants au séminaire  
*Les Nouvelles Urgences de la Culture  
en Milieu Urbain*

28 et 29 novembre 2013 à Rennes



ANSELME Léo, NACRE (Nouvelle Agence Culturelle Régionale), Lyon

BAROT Vincent, Ville de Saint-Brieuc

BEDEL Marine, Bibliothèque Ville de Rennes et Rennes Métropole – ADBGV (Association de Directeurs de Bibliothèques de Grandes Villes)

BERTHELOT Philippe, FEDELIMA (Fédération des Lieux de Musiques Actuelles)

BILLOT Françoise, ARCADI, Pantin

BLAZY Laurie, ARTfactories et Autre(s)pARTS

BLIN Guénaël, Ville de Rennes et Rennes Métropole - ADAC GVAF

BLOUËT Christelle, Réseau Culture 21

BOIS Christine, Blue Jam Association Culturelle, Paris

BOUCHAUDY Marie-Pierre, Les Musiques de la Boulangère, Saint-Denis

BUSNEL Christian, Ville de Lorient

CALVIER Serge, UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles) et FNAR (Fédération Nationale des Arts de la Rue), Saint-Ouen l'Aumône

CARTIER Bruno, Lyon

CHABRIER Loïc, Ville de Villeurbanne

CHEDOTAL Jean-Christophe, Ville et Agglomération de Laval

CHRETIEN Dominique, Association Au Bout du Plongeur, ThorignéFouillard- ARTfactories et Autre(s)pARTS

CORBIN Noël, secrétaire général adjoint, Ministère de la Culture

CORIJN Éric, Professeur de géographie sociale et culturelle, Université de Bruxelles

DELAPORTE Caroline, Communauté d'Agglomération, Caen

DESGOUTTE Jules, Collectif ABI/ABO, Lyon - ARTfactories

DI MAGGIO Philippe, Ville de Saint-Nazaire

DORE François, Association Les Ateliers du Vent, Rennes - ARTfactories et Autre(s)pARTS

DUPRAZ Catherine, Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne - ADAC GVAF

DUPUIS Jean-Pierre, SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants), Lyon

FATTOUMI Héla, SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), Paris

FOUQUERAY Jean-Yves, Conservatoire de Vannes

GRIPPON Alice, AAF (Association des Archivistes de France), Paris

GROSCLAUDE Stéphane, Plateforme Interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel, Paris

GUEY Gilles, Ville de Roubaix - ADAC GVAF

HAMELIN Julie, Ville de Clermont-Ferrand, ADAC GVAF

HEINTZ Jean-Pierre, ADAC GVAF

HELOU Alain, Association Les Ateliers du Vent, Rennes - ARTfactories et Autre(s)pARTS

HENRY Philippe, ARTfactories et Autre(s)pARTS, Paris

HETET Erwan, Ville de Marseille

HOUQUE Patrick, AUC (Art Université Culture)

IMBERDIS Marie, CD1D (Fédération professionnelle de labels indépendants), Rive de Gier

JISKRA Fred, Les Zuluberlus, Colombes - Réseau 92, Actes If et Fédurok

JOUFFE Vincent-Victor, FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens)

LACHENAL Loïc, CPDO (Chambre Professionnelle des Directeurs d'Opéra), Paris

LALANNE Vincent, CANOPÉEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques)

LANGLOIS Hélène, Territoires de Cirque, Tremblay en France

LAPIQUE Frédéric, EPCC ARTECA (Centre de Ressources de la Culture en Lorraine), Malzeville

LE BOURHIS Gwenn, Ville d'Ivry sur Seine

LECHEVIN Guillaume, Association Le Jardin Moderne, Rennes - FEDELIMA

LE HIR Claire, CRR de Lorient - CDF (Conservatoires de France)

LEGOIS Jean-Philippe, AAF (Association des Archivistes de France), Paris

LEFEUVRE Marie-Aude, Service Culturel UR1, Rennes – AUC (Art Université Culture)

LEFEVRE Dominique, Action Culture Lille 3, Villeneuve d'Ascq

LEILLARD Pascale, Agglomération Caen La mer – ADAC GVAF

LESCHIERA Maxime, CRR de Rennes –CDF (Conservatoires de France)

LESPILETTE Christophe, Ville d'Arles – ADAC GVAF

LONCHAMPT Bruno, Ville de Tours - ADAC GVAF

LUCAS Arnaud, Valenciennes Métropole – ADAC GVAF

MAILHE Julie, FNAR (Fédération Nationale des Arts de la Rue), Paris

MARJOT Mickaël, Ville de Saint-Malo

MEISSONNIER Stéphanie, FILL (Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture), Paris

MENAGER Thierry, Maison des Jeunes et de la Culture Antipode, Rennes - FEDELIMA

MOISDON Alexis, AAF (Association des Archivistes de France), Vertou

NOËL Sophie, Ville de Rouen – ADAC GVAF

OBERSON Lucile, AGCCPF (Association des Conservateurs des Collections Publiques de France), Aix en Provence

PERARD Hervé, Adjoint au développement durable d'Évry –FNCC

PERROT Anne, Ville de Poitiers – ADAC GVAF

POULARD Frédéric, Chercheur, Université Lille 1, Lille

POUX Nathalie, Mairie de Saint-Nazaire – ADAC GVAF

PREAU Julien, EPCC ARTECA (Centre de Ressources de la Culture en Lorraine), Malzeville

QUEMENEUR Fabienne, FNAR (Fédération Nationale des Arts de la Rue et de Bretagne)

RIO Chantal, Brest Métropole Océane, Brest

RIVIERE Marie-Christine, Ville de Bayonne – ADAC GVAF

ROBERT Sylvie, Vice-Présidente Culture Rennes Métropole

ROTTERDAM Michel, Ville de Saint-Etienne - ADAC GVAF

SARRADE Philippe, Université Clermont-Ferrand - Association Art + Université + Culture

SECHER Chloé, Actes If, Paris

SEVAUX Bernard, Ville de Villeurbanne – ADAC GVAF

SEYVOS Jean-Pierre, CANOPÉEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques)

SIRODOFF Nicolas, ARTeFact, Villeurbanne

SOBOTA Helga, Ville de Rennes et Rennes Métropole - ADAC GVAF

SURRANS Alain, Opéra de Rennes – CDPO (Chambre Professionnelle des Directeurs d'Opéra)

SYTNIK Yvan, Mairie de Vannes

TERREAUX Jean-Damien, FFEC (Fédération Française des Écoles de Cirques), Montreuil

TIEZE Carole, Tréteaux de France – Centre Dramatique National, Pantin

TRITSCH Pascal, Ville de Besançon

TURBET DELOF Yohann, Ville de Versailles - ADAC GVAF

VALERE Bertrand

VALETTE Marie-Claude, FNAPEC (Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves de Conservatoires), Paris

VALLA Philippe, Ville d'Angers - ADAC GVAF

VIGNON Bertrand, Université Pierre Mendès France, Grenoble - Association Art + Université + Culture

WALBROU Walter, Ville du Havre - ADAC GVAF

WALLET Christophe, Conservatoire Francis Poulenc, Tours – CDF (Conservatoires de France)

YVERGNIAUX Danielle, Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, Quimper - ANDEA (Association Nationale d'Écoles d'Art)

Ont également participé des acteurs culturels rennais :

BIZOT Cécile, Ville de Rennes/Rennes  
Métropole

CHAMBARD Rozenn, Opéra de Rennes

ETIENNE Marion, Opéra de Rennes

EVEILLARD Daniel, Ville de Rennes/Rennes  
Métropole

FERRE Adrienne, Association Les Ateliers du  
Vent, Rennes

FROGER Camille, FERAROCK (Fédération  
des Radios Associatives Musiques Actuelles),  
Rennes

GILLON Charline, Ecole Supérieure  
Architecture Bretagne, Rennes

GILLES Florie, Association les Tombées de la  
Nuit, Rennes

GUELET Catherine, Cabinet de la Maire,  
Rennes

KERLIDOU Sandrine, Conseil Général d'Ille et  
Vilaine

LARRIERE Lionel, Ville de Rennes/Rennes  
Métropole

LE SENECHAL Virginie, Ville de Rennes/  
Rennes Métropole

LETOURNEUR Marie-Joëlle, EPCC Livre et  
Lecture en Bretagne, Rennes

MARDEROS Annie, Champs Libres, Rennes

MARTIN Yann, Association Jazz à l'Étage

MAY Karine, Association L'Autre Idée, Rennes

PEREIRA Pedro, Ville de Rennes/Rennes  
Métropole

RIBET Nathalie, Ville de Rennes/Rennes  
Métropole

ROUET Morgane, Ville de Rennes/Rennes  
Métropole



**ADAC**  
**G V A F** | Association des directeurs  
des Affaires Culturelles  
des grandes villes et  
agglomérations de France

